



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/52/340/Add.1  
6 octobre 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Cinquante-deuxième session  
Points 8 et 119 de l'ordre du jour

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX

CALENDRIER DES CONFÉRENCES

Additif

Lettre datée du 6 octobre 1997, adressée au Président  
de l'Assemblée générale par le Président du Comité des  
conférences

J'ai l'honneur de me référer de nouveau aux dispositions du paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale, aux termes desquelles aucun des organes subsidiaires de l'Assemblée générale ne peut se réunir au Siège de l'Organisation des Nations Unies pendant une session ordinaire de l'Assemblée si ce n'est avec l'assentiment exprès de celle-ci. Les organes subsidiaires qui souhaitent se réunir pendant une session ordinaire de l'Assemblée présentent une demande en ce sens par l'intermédiaire du Comité des conférences.

Je voudrais vous informer que le Comité des conférences a reçu une demande émanant du Comité de l'information, qui souhaite se réunir à New York pendant la partie principale de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale.

Le Comité des conférences, ayant soigneusement examiné cette demande et la raison qui la motive, ne lui oppose pas d'objection, étant strictement entendu que toute réunion devra se tenir dans les limites des installations et services disponibles, afin que les activités de l'Assemblée générale elle-même n'aient pas à en pâtir.

En conséquence, je vous saurais gré de bien vouloir faire en sorte que l'Assemblée générale donne son assentiment exprès au Comité de l'information afin qu'il se réunisse comme il l'a demandé, sous réserve des conditions visées au paragraphe précédent.

Le Président du Comité des conférences

(Signé) Uldis BLUKIS

-----